

Prévention des risques : la Ville veille

Publié le 18.10.2019

Qu'ils soient d'ordre naturel, industriel ou sécuritaire, les risques auxquels la Ville peut être confrontée font l'objet d'une attention toute particulière, notamment en termes de prévention.

À Saint-Herblain, c'est le long du quai Émile-Cormerais que se concentrent les risques industriels. L'une de ces usines – Brenntag, distributeur de produits chimiques – est d'ailleurs classée Seveso (seuil haut), du nom de cette directive adoptée par l'Union européenne dans les années 80 à la suite de la catastrophe du même nom, dans le nord de l'Italie. "Cette directive fait peser des charges assez lourdes sur les exploitants, en termes de prévention et de maîtrise du risque", affirme Richard Routier, responsable de la prévention des risques à la Ville. Des obligations en matière d'information, et notamment des riverains, incombent également à ces exploitants industriels. À Saint-Herblain, **l'usine Brenntag a édité récemment une brochure sur les accidents auxquels l'usine pourrait être confrontée et les bons gestes à adopter en cas d'alerte** (en téléchargement au bas de l'article).

Situation de crise

Mais plus généralement, de quoi parle-t-on exactement lorsqu'on évoque la prévention des risques ? **"On catégorise les risques selon leur nature**, poursuit Richard Routier. Industriel tout d'abord, catégorie dans laquelle on regroupe les activités des usines, notamment celles classées Seveso, seuil haut ou bas. Naturel ensuite, avec par exemple les inondations, les incendies, les fortes canicules ou les séismes ; et depuis les attentats de Paris, nous prenons également en compte le risque terroriste."

Depuis 2005, les villes présentant un ou plusieurs de ces risques sont dans l'obligation de produire un Plan communal de sauvegarde (PCS). Ce document recense l'ensemble des risques connus et détaille les moyens à mettre en œuvre concrètement si l'un d'entre eux survient. Dans une situation de crise, le PCS permet ainsi au maire de disposer des ressources humaines et matériels nécessaires pour y faire face. Saint-Herblain a adopté son PCS en décembre 2007. "Le maire a deux obligations en matière de risques : informer et protéger sa population, explique Richard Routier. Le PCS lui donne les moyens de répondre à ces obligations, notamment celle de protection, car le maire est aussi celui qui dirige des opérations de secours. L'avantage de ce plan, c'est qu'il peut être déclenché à tout moment, même à 3h du matin un 14 août si c'est nécessaire." **Une astreinte tournante et mobilisable 24h/24 et 7j/7j est mise en place chaque semaine à la Ville** afin de répondre dans les plus brefs délais à une situation de crise. Celle-ci comprend un élu, un cadre de l'administration territoriale et trois techniciens ou techniciennes.

Exercices

À Saint-Herblain, trois types de risques sont particulièrement suivis de près : l'accident industriel (usine Brenntag, transport de matières dangereuses), les inondations (la Loire reste un fleuve capricieux) et le séisme (de risque modérée). "Bien sûr, **la Ville n'est pas seule pour y faire face si une catastrophe devait arriver**. C'est pour cela qu'elle travaille de près avec d'autres partenaires institutionnels, comme le Département ou les services de l'État pour améliorer la prévention et la coordination des acteurs quand le risque survient." Le [Plan de Prévention des Risques Inondations Loire Aval](#) (<http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Risques-naturels-et-technologiques/Preventio>), qui couvre l'agglomération nantaise, a ainsi élaboré par les services départementaux de l'État en collaboration avec les communes concernées, dont Saint-Herblain.

Si le risque est aléatoire, les acteurs compétents doivent pouvoir y faire face lorsqu'il se manifeste. **Des exercices sont ainsi régulièrement menés sur le terrain**, notamment avec la Préfecture. Trois ont été réalisés ces cinq dernières années : une simulation attentat au Zénith, et deux simulations d'accidents industriels, à Brenntag et dans les rues du Bourg, à l'occasion d'un transport de matières dangereuses.

L'incendie de 1991

Le 17 octobre 1991, un tuyau de raccordement défectueux entraîne un départ de feu sur le site du Groupement pétrolier nantais. Imposant, l'incendie s'étend très vite à deux cuves contenant plusieurs milliers de m³ de fuel, créant une impressionnante torchère dont les flammes s'élèvent à plus de 60 mètres. La déflagration produite par l'explosion d'une des cuves est telle que les premiers pompiers alertés reçoivent tout d'abord ce message confus de leur hiérarchie : "Un avion est tombé sur Saint-Herblain". Près de 30 ans plus tard, le souvenir de cet accident industriel ayant causé la mort d'un salarié et pollué durablement les sols, demeure vif.

Dans l'actualité

[Atelier santé ville : la prévention par le bien-être \(](#)

[/Actualites/Solidarites/Atelier-sante-ville-la-prevention-par-le-bien-etre\)](#)

[Brenntag : le PPI consultable en mairie \(](#)

[/Actualites/Tranquillite-publique/Brenntag-le-PPI-consultable-en-mairie\)](#)

[Stop à la prolifération des sangliers \(](#)

[/Actualites/Tranquillite-publique/Stop-a-la-proliferation-des-sangliers\)](#)